

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

N°2026-18

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :
le 7 mai 2026
Date de publication électronique :
le 1^{er} juin 2026

Séance du 13 mai 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le treize mai à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Karine HEURTEUR, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Didier BERANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Patrick DUHIN, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Grégory HUCHETTE, Jean-Pierre LEBOEUF, Wilfried LEGOUGE, Thomas LESUEUR, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Florent PUILLE, Emmanuel SONNTAG

Absent représenté : Monsieur Alain DE PAERMENTIER représenté par Monsieur Florent PUILLE

Absents non représentés : Messieurs Philippe BARBILLON, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Michel HARNY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Hervé LE DROUMAGUET, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU

Suppléants présents sans voix délibérative : Monsieur David LENEUTRE

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la Commission d'Appel d'Offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Monsieur le Président propose que la CAO ainsi constituée soit à caractère permanent,

Le Président précise que d'autres personnes peuvent-être appelées à siéger avec voix consultative, sur invitation du président :

- Une ou plusieurs personnalités désignées par le président ou un ou plusieurs agents du SEZEO en raison de leur compétence dans le domaine faisant l'objet du marché ;
- Le Comptable public ;
- Un représentant du ministre en charge de la concurrence.



Le Président propose que les règles de fonctionnement ci-après :

- Convocations par voie électronique, cinq jours francs avant la date de réunion prévue ;
- Les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire.

Monsieur le Président demande aux membres s'ils souhaitent procéder au vote à scrutin secret.

Monsieur le Président présente la liste des candidats à la CAO :

Titulaires :	Suppléants :
- Monsieur Patrick BOUCHER - Monsieur Didier BERANGER - Monsieur Hervé LE DROUMAGUET - Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF - Monsieur Didier RUMEAU	- Monsieur Daniel GAGE - Madame Annick DECAMP - Monsieur Patrick DUHIN - Monsieur Laurent MAROT - Madame Corinne TROUVAIN

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres énoncées

ci-dessus,

ELIT en tant que membres titulaires de la CAO :

- Monsieur Patrick BOUCHER
- Monsieur Didier BERANGER
- Monsieur Hervé LE DROUMAGUET
- Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF
- Monsieur Didier RUMEAU

En tant que membres suppléants de la CAO :

- Monsieur Daniel GAGE
- Madame Annick DECAMP
- Monsieur Patrick DUHIN
- Monsieur Laurent MAROT
- Madame Corinne TROUVAIN

ACCEPTE les règles de fonctionnement présentées,

PREND ACTE que la présidence de la Commission d'Appel d'Offres revient à Monsieur le Président,

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA